



Compte rendu réunion

Conseil d'administration - 27 janvier 2026

Nîmes – Halle des Sports Ludivine Furnon – 19h30

Présents :

Arnaud COOREN	Présent	Sandrine PRADEILLES	Présent
Augustin SANGIL	Présent	Stéphane TEIL	Présent
Éric NOVACK	Présent	Tristan BELLOSTA	Présent
Lucas BENONI	Présent	Vaïsna DUJARDIN	Absente
Michaël PIERREL	Présent	Vincent ANDRÉ	Absent
Philippe GIROUD	Présent	Yvan TOURNIER	Absent

Ordre du jour :

1. Point licences
2. Point IC
3. Règlement et ajustements TGJ et CiDJ
4. Date d'AG et point finances
5. Préparation des championnats
6. Commissions ligue
7. Adaptation des formations
8. Questions diverses

1. Point licences

1731 licenciés à ce jour, léger retard par rapport à la même date en 2025 (nous étions 1790).

Au global, il y a 35% de femmes et 65% d'hommes.

Chez les jeunes la différence est plus marquée : 31% de filles et 69% de garçons (au niveau national, c'est 40-60%).

Les instances supérieures (fédération, ligue) insistent sur la féminisation de notre sport.

Une réflexion doit être menée au Codep pour augmenter la proportion de femmes : une commission « féminisation » pourrait voir le jour pour la saison prochaine si elle est portée par un(e) ou plusieurs responsables.

2. Point IC

a) Adultes :

La saison se déroule bien, seuls quelques forfaits ont été recensés en D1/D2 (sur des matchs, pas des rencontres complètes).

En D3/D4, la phase de poule se termine prochainement, et sera suivie par une phase de play-off / matchs de classements comme le prévoit le règlement.

Etant donné que ces matchs seront en un seul tour, il sera demandé aux clubs concernés de s'entendre sur qui reçoit / qui se déplace. En cas de désaccord sur certaines rencontres, un tirage au sort sera effectué par le Codep.

La saison prochaine, le règlement sera précisé pour faciliter la mission des capitaines D2-D5 qui reçoivent et éviter trop d'aller-retours pour fixer une date de réception.

b) Vétérans

Les inscriptions sont ouvertes depuis plusieurs jours, la communication a été faite.

Il est rappelé que le format permet d'accueillir 4, 5, 6 ou 8 équipes sur la journée.

c) Jeunes

Le règlement est prêt, les inscriptions vont ouvrir et la communication sera faite très prochainement.

Le format retenu nécessitera des équipes de 3 garçons + 1 fille minimum, et il y aura 4 séries : Minibad/Poussin – Benjamin – Minime – Cadet.

Les clubs pourront si nécessaire mutualiser leurs effectifs pour constituer une équipe.

3. Règlement et ajustement TGJ et CiDJ

Cette saison, le comité expérimente une nouvelle formule pour son circuit jeunes.

Pour rappel, chaque étape sur une journée se déroule comme suit :

- 9h – 11h30 : Brassage minibad / poussins / benjamins débutants (TGJ)
- 12 – 20h : Top Benjamin (CPPH) + Compétition classique Benjamin / Minime / Cadet (CiDJ)

Les retours sont mitigés par les clubs et encadrants.

Points positifs :	Points négatifs :
<ul style="list-style-type: none">● <u>Beaucoup de participation</u> <i>Malgré des journées 3 en 1, il est possible d'accueillir beaucoup de jeunes sur la journée. Les tournois affichent complet.</i>● <u>Trouver des clubs est plus simple</u> <i>Les saisons précédentes, il pouvait être complexe de trouver des clubs pouvant accueillir les minibad et poussins. Avec cette formule, davantage de clubs accueillent une étape.</i>	<ul style="list-style-type: none">● <u>Le règlement et l'organisation des journées sont plus complexes qu'un « simple Tour Gardois Jeunes ».</u> <i>Pour rappel, c'est une saison d'expérimentation, il sera bien entendu ajusté la saison prochaine (et l'a déjà été à la suite des premiers retours)</i>● <u>Tarification du brassage 5€ alors que c'était gratuit les années précédentes.</u> <i>Tout augmente, à commencer par les volants, qui sont fournis sur ces événements. Les 5€ / joueur couvrent les volants, les récompenses et une petite rémunération au club hôte.</i>

4. Date d'AG et point finances

Stéphane a constitué le dossier FDVA 2026 : la demande s'élève à 3500 euros pour deux axes :

- Frais de fonctionnement
- Création d'une émulation interentreprises.

Les demandes de subvention ANS et SDT (anciennement dialogue de gestion) sont à réaliser d'ici fin mars.

Les actions sont à définir.

Une demande de subvention « petit matériel » doit également être faite auprès de la région.

Le bilan 2025 a été mis à disposition par le trésorier, il est globalement positif, conforme au prévisionnel et dans la continuité des saisons précédentes.

Pour l'assemblée générale, il est proposé de la reconduire à la brasserie « Le Drop » à Nîmes comme les deux dernières années. Le comité propose dans un premier temps la date du 7 mai, et doit valider la disponibilité du restaurant.

5. Préparation des championnats

a) Vétérans

Le règlement est prêt, la déclaration va être faite prochainement, ainsi que la création sur Badnet. Selon le nombre d'inscrits, il pourrait être proposé de basculer sur une seule journée.

b) Simple (Uzès) et Double (AOG)

Les OT sont établis (GEO, JA et JA adjoint) pour les deux week-ends.

Les règlements doivent être revus pour l'édition 2026, les déclarations Poona + créations Badnet seront réalisées dans la foulée.

Pour les championnats, une invitation sera envoyée aux arbitres du comité pour leur proposer d'officier.

La rémunération est fixée à 30€ la journée (versée par le codep) + buvette (par le club hôte).

Limite de 4 arbitres par jour.

Les stagiaires sont également les bienvenus mais ne seront pas rémunérés.

6. Commissions ligue

Lucas, Stéphane et Philippe font partie d'une ou plusieurs commissions à la ligue.

Récemment, plusieurs bénévoles du comité se sont vu refuser leur candidature à la commission « jeunes » de la ligue, pour éviter une majorité de membre « du même bassin ».

Il s'agissait de Bruno, Lucas et Swann de l'OBC.

La ligue souhaite conserver uniquement la candidature de Swann et va compléter ses textes règlementaires pour introduire cette notion de limitation.

7. Adaptation des formations

La formation GEO prévue en début d'année 2026 a été annulée faute de candidats (un seul candidat, qui a été redirigé vers une formation équivalente dans l'Hérault).

Une réflexion est menée pour la saison prochaine afin de proposer un format plus attractif sans dénaturer complètement la formation et la motivation qu'elle implique.

Au lieu du format :

- 1^{ère} journée en présentiel
- (Délai de travail / révision)
- 2^{ème} journée en présentiel

Il pourrait être proposé :

- Une série de séances visio le soir
- 1 journée en présentiel pour validation

8. Questions diverses

a) Subvention exceptionnelle Nathan Michalak (OBC) pour pôle espoir

Un courrier des parents a été adressé au comité pour solliciter une aide financière.

Les couts annuels sont de l'ordre de 10.000 euros pour le pôle espoir, et Nathan est très engagé dans sa formation (il souhaite continuer dans le badminton).

L'OBC a participé activement au subventionnement (2000 euros la saison dernière, 500 cette saison et 500 encore à venir dans les prochaines semaine), tout comme la ligue Occitanie (1000 euros la saison dernière et 1000 cette saison).

- ➡ Le Codep vote le versement de 1000 euros à l'OBC, qui les reversera en toute logique aux parents.

Pour : 8 / Contre : 0 / Abstention : 1

b) Subvention exceptionnelle pour matériel (LVDC)

Le club de Calvisson a récemment acheté du matériel pour 2289 euros (poteaux).

Il demande si le comité peut participer financièrement.

- ➡ Le comité ne participe pas à ce type de financement, et va rediriger le club vers les organismes qui le peuvent : fédération, région, département, mairie.

Le gymnase étant la propriété du collège, la question se pose sur qui est propriétaire du matériel.

c) Demande d'information sur le parabad (LVDC)

Ayant une adhérente qui participe aux qualifications du championnat de France, le club de Calvisson pose plusieurs questions sur le parabad au sens large :

- Est-ce que le codep recense les joueurs de parabad dans le Gard, et/ou référence les clubs ayant des licenciés parabadiques ?
- Est-ce que le codep / la ligue propose des dispositifs pour aider les joueurs à renouveler leur équipement ?
- Plus généralement, est-ce que le codep a développé des initiatives autour du parabadminton, auxquelles LVDC pourrait participer ?

- ➡ Le comité n'a pas de commission dédiée ou personne compétente à ce jour dans le domaine.

Le club est invité à contacter la ligue (et en particulier Fabien Morat) ainsi que la fédération (qui recense les joueurs). Le club de Blagnac peut également être contacté car ils mènent régulièrement des actions dans ce contexte.

d) Quelle différence entre « Modef » et formation « Animateur Créneaux »

- ➡ Le MODEF est la porte d'entrée de toutes les autres formations.

Il doit être réalisé avant tout, c'est un préambule (comme le GEO pour devenir JA, par exemple).

e) Collectif jeunes : diverses réflexions

Deux questions identiques ont été posées concernant la refacturation des clubs dans le cas où les jeunes prenaient leur hébergement ou restauration à part.

- ➡ Il est rappelé que le comité mutualise tous les coûts (logement, restauration, mais également encadrement, volants, tenues, inscriptions) dans un package global : c'est celui-ci qui est ensuite refacturé au pro-rata aux clubs. Il n'y a jamais d'échange direct codep <-> parents que ce soit pour de la facturation ou des remboursements. Il n'est pas envisageable de faire du cas par cas, c'est pourquoi le comité encourage les responsables jeunes à profiter des services proposés par le collectif en priorité.

Des disparités de tarif importantes sont constatées entre les différents professionnels qui encadrent les jeunes lors des compétitions.

➡ La commission va tâcher de standardiser le tarif des interventions et indemnités kilométriques pour les prochaines échéances.

Il est demandé si un parent est toujours strictement nécessaire pour inscrire un jeune à une compétition.

➡ Non, le jeune doit être autonome sur le trajet (qui est hors gestion codep) mais ensuite c'est sous la responsabilité des encadrants. Y compris le soir en dehors du gymnase. C'est une information importante à préciser aux encadrants.

Relevé d'actions à effectuer

Responsable	Échéance	Détail
Arnaud	Janvier	Verser et notifier la subvention de 1000 euros à l'OBC
Tristan	Janvier	Envoyer les réponses aux questions diverses.
Tristan	Janvier	Vérifier disponibilité date AG
Michaël	Janvier	Déclaration Poona + Badnet Championnat vétéran
Michaël	Février	Règlement + Déclaration Poona + Badnet Championnats simple + double
Stéphane	Mars	Dossier ANS
Stéphane	Mars	Dossier SDT

Prochaine réunion

Date et lieu à déterminer.

Le secrétaire,
Tristan BELLOSTA

